

Demande de proposition 2025- 013

Pour la préparation des Etats Financiers de
PATH au système comptable de l'OHADA
SYCEBNL



www.path.org

Contenu

1.	Calendrier de la demande de propositions	1
2.	Énoncé des activités de PATH.....	1
3.	Exigences contractuelles	1
4.	Modalités de l'invitation à soumissionner	2
5.	Instructions pour répondre	3
6.	Spécifications/Portée	Error! Bookmark not defined.
7.	Questions d'enquête	6
8.	Qualifications, critères d'évaluation et sélection	7
	Annexe A. Format/questionnaire de la proposition du fournisseur	11
	Annexe B. Proposition financière	13

Numéro de la demande de proposition : 2025-013

Pour : Préparation des Etats Financiers de PATH au système comptable de l'OHADA SYCEBNL

1. Calendrier de la demande de propositions

Activité	Date et heure
Publication de la demande de propositions (RFP)	20 mars 2025
Confirmation de l'intérêt à soumettre une proposition	24 mars 2025
Date limite pour les questions d'enquête	24 mars 2025
PATH pour répondre aux questions d'enquête	25 mars 2025
Date limite pour la soumission de la proposition en réponse à l'appel d'offres	27 mars 2025
Communication des résultats	02 avril 2025
Décision d'attribution (suivie de négociations contractuelles)	04 avril 2025

Remarque : PATH se réserve le droit de modifier les dates à sa discrétion. Tout changement sera communiqué à ceux qui ont confirmé leur intention de soumettre une proposition.

2. Énoncé des activités de PATH

PATH est une organisation mondiale à but non lucratif qui se consacre à l'atteinte de l'équité en matière de santé. Avec plus de 40 ans d'expérience dans l'établissement de partenariats multisectoriels, et avec une expertise dans les domaines de la science, de l'économie, de la technologie, de la défense des droits et de dizaines d'autres spécialités, PATH développe et développe des solutions innovantes aux défis de santé les plus pressants du monde. Visitez www.path.org pour en savoir plus.

3. Exigences contractuelles

- 3.1. L'autorité contractante doit être PATH ou l'une de ses filiales, soit directement, soit au nom de pays ou de programmes opérationnels.
- 3.2. Les termes et conditions des contrats commerciaux seront négociés avec le fournisseur retenu à la fin du processus de sélection.
- 3.3. En soumettant une proposition, le fournisseur confirme qu'il accepte de se conformer aux conditions de l'appel d'offres et aux politiques de PATH, y compris le [Code de déontologie de PATH et](#)

les pratiques générales favorisant la durabilité, le commerce équitable, la santé et la sécurité, la gestion des dossiers, la lutte contre la fraude et la corruption, et la responsabilité environnementale.

4. Modalités de l'invitation à soumissionner

- 4.1. **Avis d'appel d'offres non contraignant** : PATH se réserve le droit de rejeter toute ou partie des offres reçues en réponse à cet appel d'offres et n'est pas obligé d'accepter toute proposition.
- 4.2. **Confidentialité** : Les fournisseurs doivent traiter de manière confidentielle toutes les informations fournies par PATH dans le cadre de cette sollicitation. La divulgation non autorisée de ces informations peut amener PATH à rechercher des recours appropriés en vertu de la loi applicable.
- 4.3. **Divulgarion des conflits d'intérêts** : Les fournisseurs qui soumissionnent pour les activités de PATH (ci-après dénommés « soumissionnaires ») doivent divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel à la ou aux personnes-ressources énumérées dans la DP. Des conflits d'intérêts peuvent exister si une relation personnelle avec un membre du personnel de PATH constitue un intérêt financier important, une adhésion à un conseil d'administration, un autre emploi, ou une propriété ou des droits de propriété intellectuelle qui entrent en conflit avec les obligations du fournisseur envers PATH. Les fournisseurs et PATH sont protégés lorsque des conflits d'intérêts réels ou perçus sont divulgués. Au besoin, PATH élaborera un plan de gestion pour atténuer les risques potentiels associés aux conflits d'intérêts divulgués.
- 4.4. **Acceptation** : La soumission d'une proposition par un soumissionnaire constitue l'acceptation de toutes les conditions énoncées dans la DP. Toutefois, l'acceptation d'une proposition par PATH n'implique pas l'acceptation de ses termes et conditions. PATH se réserve le droit de négocier les termes et conditions finaux, ainsi que la substance des propositions des finalistes de l'appel d'offres. De plus, PATH peut choisir d'accepter des éléments partiels d'une proposition le cas échéant.
- 4.5. **Droit aux négociations finales** : PATH se réserve le droit de négocier les coûts finaux et l'étendue des travaux et de limiter ou d'inclure des tiers dans ces négociations à sa seule discrétion.
- 4.6. **Limitations des tiers** : PATH ne représente pas, ne garantit pas et n'agit pas en tant qu'agent d'un tiers à la suite de cette sollicitation. Cette sollicitation n'autorise aucun tiers à lier ou à engager PATH de quelque manière que ce soit sans consentement écrit exprès.
- 4.7. **Validité de la proposition** : Les propositions soumises dans le cadre de cet appel d'offres doivent rester valides pendant au moins 90 jours à compter de la date limite de soumission. La durée de validité doit également être explicitement indiquée dans la proposition.
- 4.8. **Limitation de responsabilité** : Les termes et conditions décrits dans cet appel d'offres n'excluent ni ne limitent la responsabilité de PATH ou du fournisseur en cas de fraude ou d'autres circonstances qui entraînent une responsabilité en vertu de la loi applicable.
- 4.9. **Frais de l'appel d'offres et responsabilité** : Il incombe aux soumissionnaires d'obtenir toutes les informations nécessaires à la préparation de leur proposition et de couvrir tous les coûts et dépenses encourus pendant le processus de préparation. Sous réserve de la section « Limitation de responsabilité » (section 4.8), les soumissionnaires reconnaissent qu'en participant à cet appel d'offres, y compris la soumission de leur proposition, ils n'ont pas le droit de réclamer à PATH les coûts, dépenses ou responsabilités encourus pendant le processus d'appel d'offres, quel que soit le résultat de leur proposition.
- 4.10. **Droits de modification ou de résiliation de PATH** : PATH se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à ce processus d'appel d'offres avec un préavis écrit à tous les fournisseurs qui ont

soumis des propositions. Le processus d'appel d'offres se déroulera conformément aux dispositions énoncées dans la présente DP. Cependant, PATH se réserve le droit de mettre fin, d'amender ou de modifier le processus, y compris les délais ou les délais, avec un préavis à tous les fournisseurs qui ont soumis des propositions. Sous réserve de l'article 4.8, « Limitation de responsabilité », PATH ne peut être tenu responsable des pertes, coûts ou dépenses résultant de la résiliation, de l'amendement ou de la modification de cet appel d'offres.

- 4.11. **Coentreprise, consortium ou sous-traitants** : Le fournisseur principal qui soumet une proposition en réponse à cet appel d'offres assume l'entière responsabilité d'assurer la conformité aux exigences de l'appel d'offres parmi tous les membres de la coentreprise ou du consortium, y compris leurs conseillers, sous-traitants et employés.
- 4.12. **Paiement et facturation** : PATH traitera les factures correctement adressées et non contestées dans un délai de 30 jours. Les fournisseurs doivent veiller à ce que des conditions de paiement comparables s'appliquent à leurs parties en aval. **Le paiement anticipé n'est pas préférable.** Si un acompte est proposé et s'écarte des pratiques standard de l'industrie ou du pays, il doit être clairement décrit dans la proposition financière soumise à PATH.

5. Instructions pour la soumission

- 5.1. **Personnes-ressources PATH** : Toutes les communications concernant cette sollicitation doivent être adressées aux personnes-ressources énumérées ci-dessous. Le fait de communiquer avec des tiers participant au projet, avec la commission d'examen ou avec toute autre partie sera considéré comme un conflit d'intérêts et pourrait entraîner la disqualification de la proposition. Tous les documents requis doivent être soumis aux personnes-ressources énumérées avant la date limite de soumission :

Contact technique/programme : angingi@path.org

Contact pour l'approvisionnement : drcprocurement@path.org

La ligne d'objet de tous les courriels concernant la proposition doit se lire comme suit : **RFP #2025-013.** [Nom de votre entreprise].

- 5.2. **Confirmation d'intérêt** : Envoyez une déclaration accusant réception de cette sollicitation et votre intention d'y répondre (ou non) au plus tard à la date indiquée dans l'annexe de la section 1. Envoyez la confirmation aux contacts indiqués à la section 5.1 ci-dessus.
- 5.3. **Contenu technique de la proposition** : Il est conseillé aux soumissionnaires de ne fournir que les informations requises. Les propositions doivent être claires, concises, sans ambiguïté et répondre directement aux exigences énoncées.
- 5.4. **Sélection d'une liste restreinte** : PATH se réserve le droit de sélectionner une liste restreinte parmi les offres reçues. PATH peut également interviewer et discuter de détails spécifiques avec les candidats présélectionnés.
- 5.5. **Altération délibérée** d'une exigence PATH dans le cadre de votre proposition invalidera la proposition ; et aux fins d'évaluation, la proposition peut être considérée comme non recevable

6. Portée des travaux/spécifications et livrables

6.1. Étendue des travaux/spécifications

Contexte

Les 21 et 22 décembre 2022 s'est tenue à Niamey (Niger) la réunion de la 53eme session du Conseil des Ministres de l'OHADA qui a adopté à l'unanimité des Etats présents et votants, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif.

Ce texte, qui vient en complément de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information produite au sein de l'espace OHADA. En effet entrent dans le champ d'application de L'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière en son article 2, toutes les entités produisant des biens et des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent, dans un but lucratif ou non, des activités économiques à titre principal ou accessoires qui se fondent sur des actes répétitifs, à l'exception de celles soumises aux règles de la comptabilité publique.

L'harmonisation des pratiques comptables des entités à but non lucratif nécessite la mise en place d'un dispositif comptable qui permet de traduire leurs activités selon des règles comptables appropriées ayant pour but de présenter les états financiers reflétant l'image fidèle de la situation financière, de la performance et des variations de la situation de

Pour permettre aux utilisateurs et aux « producteurs » des états comptables et financiers des entités à but non lucratif de saisir la nature, la portée et les spécificités du Système comptable le Conseil des Ministres a adopté l'Acte uniforme et son annexe, le Système comptable des entités à but non lucratif, de 422 pages, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Ainsi, toutes les entités à but non lucratif (ONG, Associations, Fondations, Unités de Gestion de Projets...) seront donc contraintes de se mettre en conformité avec ce nouveau référentiel.

En République Démocratique du Congo, le SYCEBNL entre en vigueur à compter de 2025.

Les ONG sont donc tenues de déposer leurs Etats Financiers selon les normes SYCEBNL aux dates suivantes :

- Au plus tard le 30 Avril 2025 auprès du Ministère des Finances
- Au plus tard le 30 Juin auprès du CPCC (Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo)

C'est dans cette optique que PATH/RDC a jugé bon d'organiser de recourir aux services d'un Expert-Comptable pour :

- Former son personnel comptable et les outiller à bien appliquer les dispositions du SYCEBNL.
- Préparer les Etats Financiers de PATH au système SYCEBNL au 31/12/2024
- Accompagner PATH pour prendre en charge toutes les questions subsidiaires qui pourraient découler de la production de ses Etats Financiers SYCEBNL

Objectif de la prestation

Cette prestation consiste en la preparation des Etats Financiers de PATH aux normes SYCEBNL et l'organisation d'une ou plusieurs sessions de formations ayant pour objectif de permettre au personnel financier de PATH/RDC de maîtriser le nouveau système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL).

De façon spécifique, il s'agit de permettre aux participants de :

- Connaître le champ d'application du SYCEBNL ;
- S'approprier le cadre juridique du SYCEBNL ;
- Maîtriser le cadre conceptuel du SYCEBNL ;
- S'approprier la structure, le contenu et le fonctionnement des comptes ;
- Être aptes à traiter correctement toutes les opérations comptables d'une entité assujettie ;
- Produire des états financiers conformes au référentiel SYCEBNL, fiables donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'une entité assujettie ;
- Doter une entité assujettie au SYCEBNL d'une organisation comptable appropriée.

6.2. Livrables :

- A l'issue des formations, le prestataire devra livrer les documents suivants :
- Attestation de participation
- Support de formation en Pdf
- Modèle d'états financiers pour PATH/RDC (En version Excel) et en version physique
- Guide pour le basculement des comptes au 01.2024 (Bilan d'ouverture)
- Autres outils pertinents

Cibles des formations

- Le directeur administratif et financier de PATH/RDC ;
- Les chefs comptables et comptables de PATH/RDC ;
- Des comptables régionaux de PATH qui assistent en ligne

Organisation et réalisation des formations et production des Etats Financiers de PATH/RDC

La formation très pratique sera animée par un.e formateur.trice expérimenté.e (plusieurs années d'expériences) et qui allie la théorie et la pratique de la comptabilité OHADA. Une personne très avertie de la question de la comptabilité des organisations à but non lucratif.

La formation devra aborder les points suivants :

- Présentation du SYCEBNL, du droit comptable et du cadre conceptuel.
- Structure comptable
- Traduction comptable des opérations courantes.
- Traduction comptable des opérations et problèmes spécifiques.
- Les états financiers du SYCEBNL

Les coûts logistiques (salles, restaurations, déplacements des participants) seront à la charge de PATH/RDC

La période souhaitée pour le démarrage des formations est estimée au 7 Avril 2025

La période souhaitée pour produire et remettre les Etats Financiers de PATH/RDC est le 21 Avril 2025.

7. Questions d'enquête

- 7.1. Les questions d'enquête doivent être envoyées aux personnes-ressources énumérées à la section 5.1 au plus tard à la date indiquée dans le calendrier de la DP (section 1). Les questions soumises après cette date limite ne seront pas prises en compte.
- 7.2. Les questions d'enquête doivent faire référence à des sections précises de la DP et, dans la mesure du possible, être regroupées plutôt qu'envoyées individuellement.
- 7.3. Afin de respecter les principes de transparence, toutes les questions d'enquête et les réponses de PATH seront partagées avec tous les soumissionnaires qui ont confirmé leur intention de soumissionner. Les questions seront anonymisées et répondues si PATH détermine raisonnablement que la réponse ne désavantage aucun fournisseur potentiel et n'implique pas d'informations commercialement confidentielles. Les questions commerciales confidentielles seront traitées conformément à la politique de PATH en matière d'information et de données.
- 7.4. PATH peut demander des informations supplémentaires à un soumissionnaire à tout moment avant l'attribution. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés dans le délai prescrit. Le fait de ne pas fournir d'informations supplémentaires à PATH en temps opportun peut entraîner le rejet de la proposition ou la disqualification du processus d'approvisionnement.

8. Qualifications, critères d'évaluation et sélection

8.1. **Qualifications des fournisseurs** : En ce qui concerne le champ d'application, les fournisseurs doivent fournir des informations sur leurs qualifications générales, notamment :

- Un profil des qualifications pertinentes de l'entreprise.
- Un profil d'expérience pertinente et des exemples de travaux connexes.
- Qualifications des membres clés de l'équipe de projet proposée (joindre les CV et fournir des détails sur les équipes de remplacement ou de réserve).
- Le nombre d'années d'existence de l'entreprise.
- Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.
- Si l'entreprise a plusieurs emplacements, les qualifications doivent être indiquées pour le site spécifique répondant à cet appel d'offres.

Profil recherché

- Qualification et expérience
- Expert-comptable diplômé d'États ;
- Formateur sur le SYSCOHADA Révisé et certifié en SYCEBNL ;
- Démontrer une excellente connaissance de la gestion financière des ASBL et des procédures d'audit.
- Qualité et compétence
- Excellente maîtrise des systèmes comptables ;
- Excellentes compétences d'analyse, de rédaction, de communication et de synthèse ;
- Bonne compétence pédagogique et d'animation de formations.

Soumission des offres

Une proposition technique et financière (en USD) de 7 pages maximum (annexes non compris) comprenant les éléments suivants :

- Méthodologie proposée ;
- Modules de formations proposés ;
- CV du/des membres de l'équipe ;
- Budget détaillé de l'offre (le.s consultant.s devront couvrir les frais liés aux déplacements) ;
- Lettre de compréhension de la prestation indiquant pourquoi vous voulez entreprendre cette mission, votre capacité et expérience ainsi que votre disponibilité.

Les fournisseurs qui ne répondent pas aux qualifications raisonnables ne seront pas présélectionnés ou évalués techniquement.

8.2. **Critères de sélection et d'évaluation** : Les propositions doivent suivre le modèle fourni et répondre à toutes les exigences spécifiées.

- **Étape 1** : Les propositions seront examinées pour s'assurer qu'elles sont complètes, y compris la soumission en temps opportun, la proposition technique, la proposition financière et tous les renseignements requis. Seules les propositions complètes passeront à l'étape 2. Les propositions soumises en retard, incomplètes ou comportant des omissions peuvent être rejetées à ce stade et automatiquement disqualifiées pour un examen plus approfondi.
- **Étape 2** : Les propositions qui réussissent l'étape 1 feront l'objet d'une évaluation détaillée fondée sur la méthodologie décrite ci-dessous. Les informations fournies dans le cadre du processus de qualification peuvent être vérifiées au cours de cette étape de l'évaluation.

8.3. **Critères d'évaluation** : Les propositions seront évaluées afin de déterminer l'option la plus avantageuse sur le plan économique à l'aide des critères et des pondérations du tableau 1. Les évaluations seront basées strictement sur la proposition soumise.

Tableau 1. Critères d'évaluation et pondération de la proposition.

Critères d'évaluation	Poids (%)
Expérience (trois projets similaires au cours des 36 derniers mois)	20%
Experts (personnel proposé, y compris les CV mettant en évidence l'expérience et la confirmation de disponibilité signée)	30%
Méthodologie/approche de la mise en œuvre	20%
Proposition financière	30%
Total	100%

8.4. **Modèle de notation** : Les propositions soumises à une évaluation technique ou détaillée seront notées à l'aide du modèle décrit au tableau 2 pour toutes les composantes techniques. La proposition financière sera évaluée séparément, comme indiqué à la section 8.4.1.

Tableau 2. Modèle de notation de la proposition.

Évaluation	Score	Résumé	Interprétation
Excellente	5	Fournir des preuves solides de connaissances, de compétences et d'expérience pertinentes pour répondre à la portée, ainsi qu'une innovation démontrée pour réaliser la portée plus efficacement.	En plus d'aborder la majorité des points sous chaque titre de critère, la proposition démontre une compréhension approfondie du projet. Toutes les solutions proposées sont directement liées aux exigences du projet, montrant comment elles seront mises en œuvre et leur impact sur d'autres domaines et parties prenantes.

Évaluation	Score	Résumé	Interprétation
Bon	4	Offre suffisamment de preuves de connaissances, de compétences et d'expérience adéquates pour répondre à la portée, démontrant potentiellement une certaine innovation, bien qu'elle puisse être moins robuste. Répond à toutes les exigences avec un minimum d'espaces.	Indique que le soumissionnaire a abordé en détail la plupart des points sous chaque rubrique de critère. Les preuves fournies montrent non seulement ce qui sera livré, mais offrent également des détails sur la façon dont cela sera réalisé. Les soumissionnaires doivent clairement relier leurs propositions aux objectifs du projet et être précis dans la façon dont les solutions qu'ils proposent permettront d'atteindre les résultats souhaités.
Acceptable	3	Présente des preuves raisonnables de connaissances, de compétences et d'expérience pertinentes pour la portée, répondant aux exigences dans la plupart des domaines, mais pas tous.	Aborde la plupart des points sous chaque rubrique de critère, mais manque de clarté ou de détails sur la façon dont les solutions proposées seront réalisées. Bien que des preuves soient fournies, les énoncés génériques ne sont pas spécifiquement alignés sur les buts ou les objectifs du projet. Les omissions importantes d'informations clés sous chaque rubrique de critère peuvent entraîner une note de 3.
Réserves mineures	2	Fournit des preuves de connaissances, de compétences et d'expérience pertinentes pour la portée, répondant aux exigences dans certains domaines, mais avec des omissions importantes.	Indique que le soumissionnaire n'a pas fourni suffisamment d'éléments probants sur la façon dont il abordera plusieurs points sous les rubriques des critères d'évaluation. L'appel d'offres est en partie sommaire, avec peu ou pas de détails sur la façon dont les exigences du projet seront satisfaites. Les preuves fournies sont faibles ou inappropriées et n'ont pas clairement trait aux résultats souhaités.
Réserves sérieuses	1	Montre des preuves limitées de connaissances, de compétences et d'expérience pertinentes pour la portée.	Indique des faiblesses ou des lacunes majeures dans l'information fournie. Le soumissionnaire fait preuve d'une mauvaise compréhension, ce qui soulève des doutes importants quant à son adéquation au projet.
Inacceptable	0	Ne contient aucune preuve de connaissances, de compétences ou d'expérience pertinentes pour la portée.	Cela s'applique si aucune réponse n'est donnée, si la réponse est inacceptable ou si elle ne répond pas aux critères requis.

8.5. des hypothèses, des réserves ou une indexation autres que celles énoncées dans la proposition financière. Une note maximale **de x** (points financiers attribués dans les critères d'évaluation) sera attribuée à la proposition dont le « coût global » est le plus bas. Les autres propositions seront notées à l'aide de la formule suivante : $(\text{coût global le plus bas} / \text{coût global évalué}) * x$ (arrondi à une décimale) = score financier.

- 8.6. **Modération et application des pondérations** : Le comité d'évaluation modérera les critères comportant des divergences de notes importantes et s'accordera sur une note finale (plutôt que sur la moyenne des notes). Les notes pour chaque critère d'attribution seront combinées pour donner un pourcentage de note sur 100.
- 8.7. **Le fournisseur gagnant recommandé** : Le lauréat du prix recommandé sera la proposition ayant obtenu la note en pourcentage la plus élevée sur 100, combinant les notes techniques et financières, en utilisant la méthodologie d'évaluation décrite ci-dessus.
- 8.8. **Commentaires** : Tous les enchérisseurs recevront des commentaires. Au minimum, chaque fournisseur sera informé de son score .

Abdoulaye MBALLO

Signed by:

6D511BD00AB1490...
March 20, 2025

Annexe A. Format/questionnaire de la proposition du fournisseur

En réponse aux questions des critères d'évaluation, la proposition doit démontrer ce qui suit :

Critères d'évaluation		Aperçu de la proposition
Valeur sociale	SV 01	<p>Expliquez comment votre entreprise soutient les aspects sociaux de la région ou du pays où elle exerce ses activités. (5 points). [Demi-page maximum].</p> <p>Proposition:</p>
	SV 02	<p>Décrivez comment vous prévoyez constituer en société les petites entreprises défavorisées. (5 points). [Maximum 1 page].</p> <p>Proposition:</p>
Expérience	EXP 01 EXP 02 EXP 03	<p>Résumez trois projets similaires entrepris au cours des 36 derniers mois. (20 points).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Citez trois projets réalisés au cours des 36 derniers mois qui sont similaires en termes de portée, de complexité et de coût aux travaux actuels que vous proposez. • Incluez un certificat d'achèvement détaillant la portée exacte, les dates auxquelles les travaux ont été effectués et le taux de réussite de chaque projet. • Incluez le nom de l'organisation, la personne-ressource principale, son bureau et l'adresse e-mail de chaque projet. PATH peut contacter l'organisation citée dans le cadre du processus de sélection ou de la diligence raisonnable sans demander d'autre autorisation. • Identifier les principales ressources internes et externes spécifiques à cette portée. <p>Proposition:</p>
Personnel expert	PAR 01 PAR 02	<p>Experts (personnel proposé, y compris les CV/CV mettant en évidence l'expérience et une signature confirmant leur disponibilité). (30 points).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énumérez le personnel que vous comptez utiliser pour la mise en œuvre du périmètre, en indiquant clairement le rôle de chaque expert, le nombre de jours attribués, etc. • Joignez un CV d'une page pour chaque expert, y compris une signature confirmant leur disponibilité. • Discutez de la gestion de projet et des rôles de l'équipe de projet. <p>Proposition:</p>

Critères d'évaluation		Aperçu de la proposition
Méthodologie/ap proche	MA 01	<p>Méthodologie/approche de la mise en œuvre. (20 points).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquez comment vous prévoyez de mettre en œuvre la portée et les innovations que vous introduirez. • Fournir un échéancier pour la réalisation des produits livrables. • Identifiez les obstacles potentiels et votre plan pour les surmonter. • Fournissez des commentaires sur la portée ou le mandat.
	MA 02	
		Proposition:

Abréviations : EXP, expérience ; MA, méthodologie/approche ; PER, personnel expert ; SV, valeur sociale.

Annexe B. Proposition financière

La proposition financière doit être conforme aux lignes directrices suivantes. Des exemples de modèles sont fournis sur la page suivante.

Coûts détaillés

Fournir des détails sur les coûts pour l'ensemble de la portée de ce projet en fonction de la portée des travaux et des produits livrables décrits à la section 6. La portée finale des travaux peut faire l'objet de négociations ; Toutefois, la sélection des soumissionnaires sera fondée sur la portée initiale des travaux. Les soumissions doivent inclure des coûts détaillés pour les éléments clés de la portée des travaux, comme suit :

- Pourcentage de participation du personnel clé dans le niveau total d'effort.
- Rôles et tarifs du personnel clé.
- Estimation du niveau total d'effort et des coûts associés.
- Les coûts remboursables (p. ex., le transport/les vols, l'hébergement, Internet, les frais d'agence, les frais d'agence, les ressources sous-traitées, les coûts administratifs, les fournitures et les taxes).

Coûts indirects

Les coûts indirects désignent les frais généraux engagés à la suite du projet, mais ne sont pas facilement attribués à des activités de projet particulières. Il s'agit de dépenses administratives liées aux opérations générales et réparties entre les projets ou les fonctions. Il s'agit par exemple de la surveillance de la direction, des coûts des installations existantes, de la comptabilité, de la gestion des subventions, des frais juridiques, des services publics et du soutien technologique.

Modèles suggérés pour la préparation de la proposition financière

Honoraires de conseil

Nom de l'expert	Rôle dans le projet	Tarif journalier (dollars américains)	Non. de jours	Coût total (en dollars américains)
Expert y				
Expert z				
Expert w				
Expert q				
Total A				

Frais remboursables

Article	Coût unitaire (dollars américains)	Quantité	Coût total (en dollars américains)
Total B			

Total général = Total A + Total B.